



Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache

Les choix retenus pour établir le PADD

Sommaire

Sommaire	265
Préambule	266
I. Soutenir le développement économique	268
1.1 Principaux constats et enjeux.....	268
1.2 Les choix retenus dans le PADD	268
1.2.1. Maintenir une dynamique locale en créant 470 emplois supplémentaires à l'horizon 2030	268
1.2.2 Pour atteindre ces objectifs, s'appuyer sur les potentiels du territoire...	268
II. Devenir un territoire attractif pour le résidentiel	272
2.1 Principaux constats et enjeux.....	272
2.2 Les choix retenus dans le PADD	272
2.2.1 – Développer une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins et attentes des habitants actuels et à venir.....	272
2.2.2 – Promouvoir le résidentiel durable.....	273
2.2.3 Conforter l'armature commerciale, les services et les équipements.....	274
III. Organiser le territoire pour optimiser son attractivité	275
3.1 Principaux constats et enjeux.....	275
3.2 Les choix retenus dans le PADD	275
3.2.1 Préserver les espaces naturels et les ressources notamment l'EAU réservoirs écologiques et les espaces potentiellement intéressants pour réaliser, maintenir et restaurer les continuités écologiques, ainsi que les ressources notamment l'EAU	275
3.2.2 - Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire	276
3.2.3 Valoriser les bourgs et entrées de ville pour les rendre attractifs	276
3.2.4 Faciliter les déplacements alternatifs	276

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présente les choix stratégiques retenus par les communes au sein de la Communauté de communes en réponse à la question : quel devenir pour notre territoire ?

Véritable « clé de voute » du PLU intercommunal, les objectifs et orientations que le PADD retient pour l'aménagement, le développement et la préservation de l'environnement du territoire, dans les années à venir, constitue le cadre de référence des projets et actions qui seront mise en œuvre et le support de la norme prescriptive (règlement, plan de zonage).

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-1-2 du Code de l'urbanisme, « **le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement** ».

Ces choix découlent :

- du diagnostic (présenté dans la première partie du rapport de présentation) et en particulier des prévisions économiques et démographiques, ainsi que des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services et de l'analyse de l'état initial de l'environnement ;
- d'une réflexion sur les perspectives du territoire communautaire, menés par les élus et partagées avec leurs partenaires institutionnels et les acteurs du territoire, notamment les habitants.

Le diagnostic a analysé les dynamiques actuelles en action sur le territoire, les évolutions passées et les perspectives, éclairant sur ses atouts et faiblesses et permettant d'identifier les enjeux importants ; le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a retranscrit en objectifs et orientations stratégiques, les solutions retenues pour répondre aux enjeux.

Le diagnostic a mis en évidence non seulement la baisse continue de la population de la CCPT depuis 1968, mais également les effets de cette baisse sur le profil de la population, le vieillissement de la population et un véritable risque de déséquilibre générationnel que confirme le scénario tendanciel qui montre une poursuite de la baisse de la population globale avec pour la première fois une diminution du nombre de ménages et l'accélération du vieillissement.

Le grand défi de la CCTP est d'inverser la tendance de baisse de la population et de maintenir l'équilibre générationnel sur le territoire. L'objectif du projet de territoire retenu par les élus est d'accueillir 360 habitants de plus à l'horizon 2030, notamment par l'amélioration du solde migratoire avec plus d'arrivées d'habitants que de départs du territoire.

Le diagnostic a permis d'apprécier les dynamiques qui expliquent pour partie les évolutions démographiques.

Espace très rural, relativement éloigné des grandes agglomérations et bassins d'emploi en raison d'une accessibilité moyenne que soit par la route ou le train (aucune gare) et sur plan numérique, l'économie du territoire et l'emploi reposent essentiellement sur deux filières, historiques en Picardie : l'agriculture et l'industrie qui toutes deux accusent un recul important. Le diagnostic a également mis en évidence les atouts et les opportunités qu'offrent le territoire pour soutenir le développement économique et la création d'emplois endogènes : les activités traditionnelles et en particulier l'agriculture, l'artisanat et la construction, la filière bois à la fois comme source d'énergie, matériau pour la construction et autres produits transformés, le tourisme et plus globalement l'économie présentielle, qui repose largement sur l'attractivité résidentielle. Or, les constats révèlent la difficulté, d'une part de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire (besoins en logements qui ne trouvent pas de réponses sur le territoire), d'autre part de trouver réponses à ses attentes en matière de services et d'équipements.

Pour atteindre les objectifs démographiques, l'enjeu majeur est le renforcement de l'économie locale et de créer des emplois (470) et l'attractivité résidentielle

Ces grands objectifs économiques, démographiques et en matière d'habitat et d'aménités s'inscrivent dans **une démarche forte de développement durable**. Il s'agit non seulement de préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels du territoire qui lui permet d'offrir un environnement de grande qualité à ses habitants, mais d'optimiser son attractivité résidentielle et économique à travers un fonctionnement structuré.

Afin de se donner les moyens d'atteindre cet objectif, le projet de territoire intercommunal s'articule autour de 3 grands axes suivants :

- **Soutenir le développement économique local**
- **Devenir un territoire attractif pour le résidentiel**
- **Organiser le territoire pour optimiser son attractivité**

I. Soutenir le développement économique

1.1 Principaux constats et enjeux

Le nombre d'emplois est globalement stable sur le territoire entre 1999 et 2008 avec près de 2 400 emplois. Si les activités historiques (l'agriculture et l'industrie) observent un recul se traduisant par une perte d'emplois, l'évolution est en revanche positive pour les activités de construction et le secteur tertiaire (transports, commerces, services aux entreprises et aux personnes). En 2009, le nombre d'emplois accuse néanmoins une baisse (2199 emplois) en raison d'un nouveau recul du secteur de l'industrie.

Au regard de cette situation économique, le taux de chômage reste élevé (autour de 15%) et la population relativement mobile. 40 % des résidents travaillent hors du territoire, notamment sur les grands pôles urbains voisins) dans un contexte où les déplacements se font exclusivement en voiture.

Créer de l'emploi sur le territoire constitue donc une orientation majeure du projet compte tenu :

- du contexte économique ;
- de la volonté d'accueillir des actifs en évitant la multiplication de déplacements coûteux en termes de budget, de temps et d'énergie ;
- de la nécessité de rendre le territoire attractif pour des actifs qui ont tendance à vouloir se rapprocher de leur lieu de travail dans un contexte d'augmentation des coûts liés au déplacement.

1.2 Les choix retenus dans le PADD

1.2.1. Maintenir une dynamique locale en créant 470 emplois supplémentaires à l'horizon 2030

Cet objectif de 470 emplois supplémentaires traduit la volonté forte des élus de maintenir une dynamique économique endogène sur le territoire :

- le maintien du taux d'actifs à son niveau de 2008, (69.8%);
- la diminution du nombre de chômeurs (taux à 8% au lieu des 18% en 2008 ;
- l'augmentation à 70% du taux d'actifs résidant sur la CCTP et y travaillant.

Erreur ! Liaison incorrecte.

1.2.2 Pour atteindre ces objectifs, s'appuyer sur les potentiels du territoire...

Les éléments physiques (relief, cours d'eau...) marquent fortement le territoire qui offre des paysages agricoles, naturels et urbains contrastés et créent des entités paysagères distincts : le Bocage et les espaces naturels au Nord, la vallée de la Serre au centre, les plaines agricoles au Sud. Chaque entité dispose de ressources, se caractérise par ses identités urbaines, bâties (des patrimoines remarquables), des savoir-faire qui constituent une vraie richesse.

Le territoire dispose par ailleurs de pôles relativement équipés (équipements, commerces, services, zones d'activités...) avec des pôles principaux : Montcornet/Lislet/Chaourse qui forment une aire urbaine et Rozoy-sur-Serre et des pôles secondaires : Brunehamel et Dizy-le-Gros.

Ces paysages diversifiés et la présence de quatre pôles identifiés qui structurent le territoire sont des atouts qui sont valorisés dans le cadre du projet pour nourrir l'attractivité économique. En effet, la diversité de ses paysages permet de porter une agriculture polyvalente mais aussi un potentiel touristique nature ou encore le développement de nouvelles filières autour de l'énergie durable. L'attractivité résidentielle attendue permettra également de renforcer les activités présentiels comme les commerces et services sur les pôles. Enfin, il s'agit de tout mettre en œuvre pour faciliter l'installation d'entreprises : activités industrielles et artisanales en valorisant les savoir-faire et en développant des zones attractives pour les entreprises.

1. Le maintien de l'agriculture

Le projet de territoire affiche **le maintien de l'activité agricole comme une orientation majeure de son projet économique**. L'agriculture est, en effet, une activité très importante sur le territoire à la fois d'un point de vue économique et de l'emploi et ce malgré le recul observé ces dernières années, et d'un point de vue environnemental et cadre de vie, puisqu'elle occupe plus de 90% de l'espace et façonne les « paysages ».

Cette orientation se traduit d'une part, par **une gestion économe du foncier agricole et la maîtrise de l'étalement urbain pour préserver les terres agricoles**, d'autre part **par un soutien de la filière pour aider à pérenniser la diversité des activités qui caractérise l'agriculture en Thiérache**.

La gestion économe du foncier et la maîtrise de l'étalement

La gestion économe du foncier a été l'enjeu de tout le travail mené avec les élus sur l'identification des fonciers potentiellement disponibles à l'intérieur des espaces déjà bâtis de leur commune et la caractérisation de leur capacité à muter. En effet, le principe retenu est de mobiliser le foncier dans l'enveloppe urbaine avant de prendre sur du foncier agricole ou naturel. La caractérisation du foncier disponible identifié dans l'enveloppe urbaine consiste à apprécier la mutabilité de ce foncier au regard de différents critères - enjeux environnementaux (trame verte et bleue, risques), pérennité des exploitations agricoles, mutabilité dans le temps, capacité des collectivités à mettre en place une stratégie foncière etc...- a permis d'estimer de manière pragmatique le nombre d'hectares libres de constructions situées dans les espaces bâtis qui pourraient être construites à l'horizon du PLU. Ainsi, croiser avec les besoins pour produire du logement et des espaces dédiées aux zones économiques, ce travail a permis de définir un **objectif maximum de consommation de foncier agricole ou naturel, fixé à 50 hectares à l'horizon 2030** dont 37 pour l'habitat, les équipements et 23 pour les activités économiques en zones dédiées)

En conséquence, à l'horizon 2030, le projet de la CCPT programme 40% de la production des 371 logements nécessaires dans les espaces urbanisés en cœur de village ou de bourg et 60% en extension des bourgs.

Le soutien de la filière agricole

Si les documents d'urbanisme, tels les PLU, n'ont aucune action directe sur les politiques agricoles, le projet de développement et d'aménagement du territoire de la CCTP, entend porter des orientations et actions qui viennent soutenir une filière fragile et dont certaines activités comme d'élevage sont menacées, d'une part en valorisant les produits locaux, d'autre part en facilitant une diversification des activités porteuse de sources de revenus complémentaires pour les exploitants.

Ce sont les objectifs de :

- **la valorisation de produits de qualité** s'appuyant sur les labels (le territoire est en effet concerné par l'« AOC Maroilles » et l'Indication Géographique Protégée « Volailles de Champagne », mais aussi l'agriculture raisonnée et bio **et la mise en place de dispositifs pour faciliter les circuits-courts et la vente directe** ;
- du **développement d'activités complémentaires** en zones agricoles, **en lien avec le tourisme** (évènementiel, hébergement en gîte à la ferme) ;
- d'une démarche favorisant **l'implantation sur le territoire d'entreprises de transformation de productions agricoles locales**.

2. Le développement de l'économie touristique

Si le territoire ne dispose pas aujourd'hui d'un affichage touristique important, la diversité et la qualité de ses paysages naturels ainsi que de son patrimoine culturel et rural représentent des potentiels importants pour le développement du tourisme. Le projet de développement de la CCTP cherche à réunir plusieurs des conditions nécessaires à une montée en puissance de l'activité touristique sur son territoire :

Préserver et valoriser les patrimoines : leviers du tourisme

Le territoire peut compter sur **un patrimoine culturel remarquable** qui constituent de véritable leviers pour inciter **le visiteur à s'arrêter sur le territoire** : les circuits des églises fortifiées, celui des lavoirs, les éléments identitaires du patrimoine rural qu'offre chaque village. Il peut s'appuyer sur la notoriété du village de PARFONDEVAL labellisé « plus beau village de France ». Il peut également compter **sur une offre de loisirs « Nature »** basée sur son patrimoine et paysages naturels et les activités de pêche, randonnée, découverte de la nature...

Le projet de territoire vise à valoriser l'offre proposée aux visiteurs. Ainsi, il accompagne les projets en cours de réalisation sur PAFONDEVAL : installation d'un restaurant et d'un circuit de découverte des lieux, mise en lumière..... Il prévoit également de conforter l'offre en promenades et randonnées en préservant et valorisant les chemins et sentiers (ex. les tours de villes »). Il est attentif à une grande à la préservation des espaces naturels et des identités rurales des villages et hameaux. Cette vigilance est portée par les pièces réglementaires (OAP et règlement).

Etre en capacité d'héberger le visiteur.

L'objectif est **d'inciter le visiteur à séjourner sur le territoire** de la CCTP, d'autant que la proximité avec des régions très urbanisées (ex : Ile de France, Nord-Pas de Calais) ouvre une opportunité de capter des citadins à la recherche de courts séjours « à la campagne ». A cette fin, le projet soutenir les projets d'hébergement qui permettent de diversifier l'offre et de répondre aux attentes des visiteurs. L'aire d'accueil des camping-cars est un projet majeur, compte tenu de la croissance des visiteurs qui utilise de mode.

3. La valorisation de l'artisanat

L'artisanat est très présent et réparti sur l'ensemble du territoire de la CCTP, qu'il contribue à animer. Conforter ce secteur est un objectif majeur et le projet de développement du territoire de la CCTP vise à accompagner le développement de cette activité et ses porteurs de projet. Les orientations sont de :

- a) **Faire en sorte que l'artisanat ne soit pas empêcher de s'installer dans les bourgs, mais aussi les villages** veillant à ce que le volet réglementaire du PLU n'adopte pas de dispositions restrictives à leur rencontre, y compris pour les ICPE.
- b) **Affirmer le territoire comme un vivier d'artisanat dans la construction** durable en encourageant la formation des acteurs, leur mise en réseau, la recherche et le développement dans l'éco- construction, en lien avec la filière bois, mais aussi dans la réhabilitation de l'ancien valorisant la démarche engagée dans le projet « maison thiérachienne ». La CCTP pourrait dédier une partie d'une zone d'activités, située « en vitrine » du territoire, à l'accueil d'entreprises artisanales et d'un « un hôtel des entreprises artisanales de la Thiérache ».

Cet axe est particulièrement important au regard des objectifs et orientations de la politique de l'amélioration de l'habitat de la CCTP, ainsi que de sa volonté, pour ce qui concerne la production de logements neufs, de favoriser les projets d'éco logement (logement construit par des artisans locaux formés aux nouvelles réglementations thermiques). Cette politique de l'habitat se veut la vitrine de la construction durable et de la filière bois sur le territoire.

4. La réalisation de zones attractives pour les entreprises

Le projet de territoire favorise le développement des activités commerciales et de services dans le tissu résidentiel, respectant les objectifs de mixité fonctionnelle. Il anticipe aussi l'accueil d'entreprises qui trouveront difficilement leur place dans le tissu urbain mixte, sur des sites dédiés. **Le choix des sites répondent à une volonté forte de réunir les conditions qui rendent ces zones attractives pour les entreprises.**

Le développement de ces zones est prévu sur les pôles du territoire en lien avec des critères d'attractivité (accessibilité, effet vitrine, proximité des aménités urbaines, desserte en communication numérique). Ces zones sont soit des extensions d'une zone d'activité existante, ou une création sur un nouveau site. Dans tous les cas, le projet insiste sur l'aspect qualitatif et l'exemplarité de ces zones tant sur le plan environnemental que paysager.

5. Le développement de nouvelles filières autour de l'énergie renouvelable.

Le nord du territoire est riche en espaces boisés et en haies, créant un potentiel de développement de la filière bois important. Le plateau sud du territoire est particulièrement propice au développement de l'éolien.

Le projet de territoire cherche à valoriser l'agroforesterie en lien avec la préservation et la valorisation des haies, bosquets... du système bocager. En partenariat avec différents acteurs porteurs de tels initiatives- Région, Département, PNR, Pays, ADEME, Association Nord-Picardie Bois, Association « Atelier Agriculture Avesnois Thiérache » la Fédération Française du bâtiment...-, il s'agit **de développer une filière énergie-bois** à travers la production de bois de chauffage et **une filière bois-matériau de construction** alimentant la construction de maisons en bois basse consommation. Le projet prévoit de favoriser l'implantation de nouvelles machines éoliennes en particulier sur le plateau sud, tout en prenant en compte la préservation des espaces naturels et agricoles.

II. Devenir un territoire attractif pour le résidentiel

2.1 Principaux constats et enjeux

Entre 1999 et 2008, la CCTP a perdu 81 habitants, dans le même temps le nombre de ménages a augmenté passant de 2964 ménages en 1999 à 3100 en 2008, soit 136 ménages supplémentaires. Ce desserrement des ménages motive des besoins en logements supplémentaires malgré la baisse de la population. L'entretien réalisé auprès des maires démontre par ailleurs qu'une certaine demande existe puisque près de 80 demandes de logements sont reçues en mairie chaque année sur l'ensemble du territoire et prioritairement sur les pôles.

Si l'on considère les données INSEE 1999-2009 le parc de logements a effectivement augmenté passant de 3495 logements en 1999 contre 3670 en 2009, soit 175 logements supplémentaires et un rythme de production d'environ 17 logements par an.

Néanmoins au regard des demandes constatées, la production de logements reste insuffisante pour accueillir une nouvelle population notamment sur les pôles. De plus, le parc de logement peu diversifié en termes de types de logements contraint fortement la réalisation de son parcours résidentiel sur le territoire.

2.2 Les choix retenus dans le PADD

L'objectif de la CCTP est de produire 371 logements (soit 23 par an) pour accueillir 360 habitants supplémentaires et répondre au desserrement des ménages. Cette production s'appuiera sur des constructions nouvelles mais également sur la poursuite des efforts de réhabilitation déjà engagés dans le cadre des OPAH menées sur le territoire.

Le projet de territoire fixe également des objectifs qualitatifs afin de permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire, de répondre aux attentes des habitants en termes de proximité des commerces, services et équipements et de permettre une plus grande performance énergétique des logements synonyme d'économies pour les ménages et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

2.2.1 – Développer une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins et attentes des habitants actuels et à venir

Le parc de logements est composé principalement de maisons individuelles de grande taille dont la part est en augmentation ces dernières années (les T5 et + représentent près de 45% du parc de logements en 2008 contre environ 39% sur le Pays de Thiérache) ; à l'inverse le nombre et la part de petits logements diminuent (il représente environ 4% du parc en 2008). Dans le même temps, le nombre des ménages de 1 ou 2 personnes est en hausse sur le territoire, un phénomène qui s'explique en partie par le vieillissement de la population.

Les logements sont en grande partie (73%) occupés par leur propriétaire tandis que le parc locatif totalise 24,8% de logements (pour une moyenne départementale de plus de 35%). De plus, ce parc locatif est essentiellement privé compensant un parc social en baisse (à peine 8%) et ce dans un contexte où le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal est bien plus faible sur le territoire que sur le département.

Ces constats posent la question du parcours résidentiel des ménages. En effet, au fil de leur vie, les individus, les ménages occupent des logements différents en fonction de leur situation matrimoniale, économique, professionnelle, leur mode de vie... Ces étapes dans le logement constituent « le parcours résidentiel » et implique que le territoire dispose d'une offre diversifiée de logements répondant aux différents « profils » des ménages et à l'évolution de leurs besoins.

L'objectif retenu est d'une part de permettre à chacun de trouver un logement répondant à ces besoins, moyens et attentes et de pouvoir changer de logement en fonction de l'évolution de ses besoins, d'autre part de réunir les conditions autres que le logement en lui-même et qui a une incidence sur le choix résidentiel : la proximité des équipements, commerces et services, la couverture numérique et en téléphonie...

a) Assurer à chacun la possibilité de réaliser son parcours résidentiel sur le territoire

Pour se faire les priorités identifiées sur le territoire sont :

- De **soutenir le développement de logements locatifs** (privés et publics) pour que ceux-ci représentent 25 % des logements de la CCPT (le logement locatif représente 24,8% en 2008, il s'agit donc de produire du logement tout en maintenant cette part dans un contexte où le territoire ne bénéficie pas d'aides de l'état favorisant la production de logement locatif public) ;
- De **renforcer le parc de logement de petite taille** ;
- D'être en capacité de **proposer aux aînés un logement adapté à leurs attentes**, tout en restant sur le territoire où elles ont vécu, en créant des structures ajustées à leurs besoins et leur autonomie et en aidant leur maintien à domicile ;
- **D'aider au maintien sur le territoire des personnes handicapées adultes.**

b) Favoriser le développement du logement dans les communes des pôles.

La production de logements sera privilégiée sur les pôles c'est-à-dire dans les secteurs à proximité des commerces, services et équipements et à partir desquels l'accès aux bassins d'emplois est facilité.

En cohérence avec cette orientation et tenant compte de la répartition des poids de population actuelle, 52% de la production se développera essentiellement sur les pôles principaux Montcornet/ Chaourse/ Lislet et Rozoy-sur-Serre. Les pôles secondaires, Brunehamel et Dizy-le-Gros accueilleront 18% des logements à produire.

Les 32% restant à produire, seront répartis sur les autres communes de notre territoire en fonction de leur capacité d'accueil, leur poids de population, leur position par rapport aux pôles et en considération des enjeux environnementaux ou patrimoniaux.

2.2.2 – Promouvoir le résidentiel durable

Le tissu urbain est à l'origine d'une grande part des émissions de gaz à effets de serre (GES). En Picardie, les constructions résidentielles arrivent en 3^{ème} position des facteurs d'émissions de GES (issues notamment du chauffage). Sur la CCPT, le parc de logements est plutôt à un niveau faible sur le plan de la performance énergétique au regard :

- De l'âge des logements : 77% datent d'avant 1975 (époque des premières réglementations thermiques) ;
- De la typologie et de la taille des logements: plus de 90% sont des maisons individuelles et environ 67% sont de grandes tailles (T4 ou T5 et +) ;

- Des formes urbaines du résidentiel : isolé sur la parcelle, le logement consomme près de 2 fois plus d'énergie que celui en continu du bâti (mitoyenneté ou en collectif).

Tenant compte de ces constats, le projet de territoire prévoit **de valoriser la performance énergétique des logements en agissant tant sur la construction elle-même que sur les formes urbaines**, ouvrant la possibilité d'une de formes plus compactes. En effet, des formes urbaines qui proposent une intensité plus marquée permettent à la fois de préserver les espaces et paysages naturels et agricoles (car elles sont plus économes en foncier) mais aussi d'agir positivement sur nos performances énergétiques.

Par ailleurs, les orientations du projet de territoire intègrent la réhabilitation du parc par la promotion et la réalisation du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays ou encore la sensibilisation et l'accompagnement des habitants et des professionnelles (dans le cadre par exemple du projet éco logement).

2.2.3 Conforter l'armature commerciale, les services et les équipements

L'accessibilité moyenne du territoire aux aménités des grandes agglomérations a permis le maintien d'un tissu commercial et de services diversifié de plus en plus rare dans les territoires ruraux. Ce tissu se situe sur les pôles principaux et secondaires du territoire tandis que les villages et hameaux ne peuvent compter que le commerce ambulancier. **La pérennité de l'offre de proximité des pôles est un enjeu majeur en termes d'attractivité du territoire, notamment résidentielle d'une part, de ressource économiques et d'emplois d'autre part.**

Ainsi le projet de territoire de la CCTP développe des principes qui visent à soutenir et renforcer l'offre en commerces, services et équipements.

- a) **Préserver les espaces occupés par le commerce et les services** en adoptant les dispositions réglementaires de protection de linéaires commerciaux.
- b) **Améliorer l'accessibilité aux commerces, services et équipements** notamment par les TC, faciliter le stationnement des véhicules, vélos... et rendre leurs abords attractifs en intégrant ces objectifs lors des aménagements des espaces publics qui les desservent.
- c) **Construire une politique** ambitieuse et se saisir des opportunités pour la mettre en œuvre **dans les 4 domaines suivants** qui ont été identifiés comme majeurs pour maintenir l'attractivité résidentielle du territoire :

- les **équipements de santé** afin de maintenir l'offre à son niveau actuel qui est bon pour un territoire rural, mais fragile (exemple : créer un pôle santé regroupant les différents personnels dans un même lieu accessible par le plus grand nombre...)

- **l'offre périscolaire** pour répondre aux demandes de plus en plus prégnantes des jeunes ménages et familles, dans un contexte où les deux parents qui travaillent sont de plus en plus nombreux. Cette offre pourrait constituer un véritable levier d'attractivité résidentielle. Une expérimentation d'accueil périscolaire est d'ailleurs en cours à Montloué.

- **l'offre en équipements sportifs et de loisirs** pour les habitants mais également pour valoriser le potentiel tourisme loisir du territoire.

- **la couverture numérique.** Comme pour les entreprises, l'accès à un haut niveau de service en matière de téléphonie et d'internet est un critère déterminant dans le choix résidentiel des ménages.

III. Organiser le territoire pour optimiser son attractivité

3.1 Principaux constats et enjeux

Les patrimoines culturels et naturels qui, s'ils constituent des leviers de développement du territoire, sont avant tout des valeurs identitaires du territoire. Préserver et valoriser ces patrimoines sont des enjeux majeurs. Ainsi, patrimoines et paysages forment le « fil directeur » du projet de développement du territoire.

Participant à son attractivité, ce territoire très rural est animé par 4 pôles urbains, à savoir des communes ou groupes de communes bien pourvus en équipements, commerces et services. Ces pôles, situés aux « portes d'entrée » du territoire sont : Montcornet/Lislet/Chaourse et Rozoy-sur-Serre pour les pôles principaux et Brunehamel et Dizy-le-Gros pour les pôles secondaires. Ce sont des secteurs stratégiques et leur dynamisme est une priorité. Leur affaiblissement, voire déclin, constituerait une réelle menace pour l'ensemble du territoire de la CCTP et son développement futur.

Enfin, si l'accessibilité toute relative aux grandes agglomérations (environ une heure de route pour s'y rendre) peut expliquer le dynamisme des pôles, combiné à une insuffisance de transports en commun (pas de train, peu d'offre en TC), elle engendre des déplacements en voiture importants, coûteux pour les ménages et préjudiciable pour l'environnement). Si, dans un espace très rural, la voiture reste un mode majeur de déplacement, à travers son organisation le territoire peut proposer l'usage d'autres modes et limiter le recours à la voiture.

Cet axe du PADD vise à optimiser l'attractivité du territoire à travers 3 domaines principaux : la préservation de ses paysages et patrimoines, la valorisation de ces bourgs et une accessibilité facilitée aux transports alternatifs à la voiture.

3.2 Les choix retenus dans le PADD

3.2.1 Préserver les espaces naturels et les ressources notamment l'EAU réservoirs écologiques et les espaces potentiellement intéressants pour réaliser, maintenir et restaurer les continuités écologiques, ainsi que les ressources notamment l'EAU

La diversité des espaces naturels et la ressource eau offrent des richesses écologiques qui bénéficient au territoire : non seulement ils sont sources de biodiversité, mais ils participent fortement à la qualité du cadre de vie qui est déterminant dans l'attractivité résidentielle et touristique des « Portes de la Thiérache ». Le projet de développement et d'aménagement de la CCTP s'est construit de manière à :

- **préserver strictement certains espaces naturels identifiés remarquables** : les espaces concernés par des zonages réglementaires (la zone Natura 2000 «Bocage du Franc Bertin») ou d'inventaires : les quatre zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 ;
- **protéger les prairies et le système bocager par la préservation de haies** ;
- **protéger les espaces de nature** (espaces verts, vergers jardins...) situés **dans les villages et les bourgs** ;
- **préserver les zones humides** ;

A travers ces mesures, la CCTP décline la trame verte et bleue de son territoire.

Concernant la ressource EAU, l'ambition est de **préserver la qualité de la ressource** à travers notamment la protection des captages, la prise en compte des axes de ruissellements, la mise en place d'une politique vis-à-vis des rejets des eaux usées (donc polluées) par des dispositifs d'assainissement performants polluants et la mise en œuvre de toutes mesures favorisant la qualité des eaux.

En adoptant cet ensemble de mesures, le projet entend également agir en faveur de **la prévention des risques d'inondations et de coulées de boues, dans la continuité de la prise en compte du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).**

3.2.2 - Protéger et valoriser le patrimoine culturel et identitaire du territoire

Le patrimoine architectural et les paysages urbains, on l'a vu, constitue des leviers d'attractivité et de développement notamment touristique pour le territoire. Ce qui explique la volonté du projet de territoire de les préserver et les valoriser. Il s'agit non seulement de prendre en compte les protections réglementaires existantes comme le classement et l'inscription au titre des monuments historiques, mais aussi d'adopter des mesures qui mettent en valeur le patrimoine « ordinaire », objet d'aucune protection réglementaire, alors qu'il présente un intérêt architectural, culturel ou encore historique : sont concernés les lavoirs, calvaires, petites chapelles pigeonniers, corps de ferme ou encore certaines maisons.

Il s'agit également de valoriser l'architecture thiérachienne. Sans empêcher la réalisation de projets innovants, le projet souhaite valoriser les éléments de cette architecture en tenant compte des différents paysages urbains du territoire : ainsi, par exemple valoriser l'utilisation de la pierre matériau que l'on retrouve dans les bourgs et villages sur le plateau sud, qui les caractérise et des villages et bourgs du nord du territoire et du bocage où la brique est le matériau dominant. .

3.2.3 Valoriser les bourgs et entrées de ville pour les rendre attractifs

Dans un souci d'attractivité du territoire tant pour ses habitants que pour ses touristes, la valorisation des bourgs et notamment de leurs espaces publics structurants (places) et de leurs linéaires commerciaux s'est révélée comme un enjeu majeur.

Pour les mêmes raisons, les entrées de territoire et bourgs ont été identifiés comme des secteurs d'accueil stratégiques sur lesquels il est essentiel de porter une attention particulier en termes de signalétiques, espaces publics, aménagements paysagers... L'enjeu est celui de « l'effet vitrine » de ces secteurs. Ils doivent renvoyer une image dynamique et qualitative du territoire donnant l'envie au touriste de s'y arrêter, à l'habitant potentiel d'y résider, à l'entreprise de s'y implanter.

3.2.4 Faciliter les déplacements alternatifs

Tenant compte de ce contexte et de la difficulté à développer un réseau performant (répondant à toutes les attentes de tous les usagers potentiels) en milieu rural, le projet de territoire a toutefois l'ambition est de favoriser le recours à des modes de déplacements alternatifs en s'appropriant le concept de « la ville à courte distance ».

Ainsi, le projet de territoire, on l'a vu, oriente le développement principalement sur les bourgs (habitat et entreprises), qui offre les commerces, services et équipements. Cette proximité permet aux habitants d'utiliser préférentiellement le vélo ou la promenade pour effectuer les trajets courts. Il accompagne cette proximité en développant un maillage de cheminements piétons et cyclables qui incite les usagers à adopter ces modes de déplacement, notamment au sein des bourgs.

